


Les bibliothèques au défi du numérique : du schéma numérique des bibliothèques à la proposition de contrat numérique



Gallica - Google

La dématérialisation des contenus et des accès à la croisée des chemins

Mediadix, 8 octobre 2010

Thierry Claerr (thierry.claerr@culture.gouv.fr)

Ministère de la culture et de la communication,

Direction générale des médias et des industries culturelles

Service du livre et de la lecture



Introduction : le livre, les bibliothèques et les défis du numérique

Dégager des orientations face aux mutations à l'oeuvre dans le monde du livre

Il s'agit de répondre :

au développement de la numérisation et à la nécessaire concertation

aux nouveaux usages d'Internet

au souhait du public d'accéder à la ressource primaire

de tenir compte :

du niveau de la « culture numérique » des bibliothèques et de la société française (accès au haut débit) en général

de la nécessaire mutualisation des initiatives et des projets pour éviter les redondances et les incohérences et réduire les coûts

Le numérique est une opportunité de développement et de conquête de nouveaux publics, mais demeure encore difficile à maîtriser dans ses aspects techniques, économiques ou juridiques.

Les bibliothèques ont suivi des politiques divergentes, souvent très actives mais parfois concurrentes et difficiles à comprendre pour les utilisateurs.

Rapide panorama des services en ligne en bibliothèque

- Identification de trois grandes étapes dans le développement des services en ligne dans les bibliothèques
 - **Apparition de l'Internet** => Les établissements informatisés transposent en ligne les services présents sur place (**catalogue en ligne et portail**)
 - **Augmentation du débit** => Possibilité d'une offre documentaire en ligne. **Collections numérisées, mais aussi ressources électroniques**
 - **Nouvelle génération de sites communautaires et dynamiques** => expérimentations inspirées par la nouvelle dynamique du web sur les sites des bibliothèques (**« web2.0 » et réseaux sociaux**)

Rapide panorama des services en ligne en bibliothèque prenons l'exemple de la Bretagne

This screenshot shows the homepage of a library website. At the top, there's a navigation bar with 'Accueil', 'Présentation', 'Services', 'Partenaires', and 'Contact'. The main content area features a large banner titled 'Les champs libres' with an image of a person reading. Below the banner are several sections: 'BIBLIOTHÈQUE' with a list of services like 'Accès catalogue', 'Mise à disposition', 'Prêt de livres', etc.; 'Services en ligne' with icons for 'Recherche', 'Prêt', and 'Renouvellement'; and 'Actualités' with a photo of a person reading. On the right side, there's a search bar and a sidebar with 'Rechercher sur le site', 'Musée de la Bretagne', and 'Facebook' links.

This screenshot displays the 'Médiathèque de LORIENT' website. The header includes the logo and the text 'Médiathèque de LORIENT'. The main content is organized into several colored boxes: 'Rechercher' (search), 'Actualités' (news), 'S'informer' (information), and 'Nouveautés' (new arrivals). There are also sections for 'Consultation' and 'S'inscrire' (registration). The footer contains contact information for 'Le Centre de Documentation de Lorient' and a logo for 'LORIENT MÉDIATHÈQUE'.

This screenshot shows the 'WIKI-BREST' website. The header features the 'WIKI-BREST' logo and the text 'Accueil'. The main content area is divided into several sections: 'WIKI-BREST' (introductory text), 'Index thématique' (thematic index) with a grid of icons, and 'Historique des modifications' (history of modifications). The right sidebar contains a 'Rechercher' (search) box and a 'Facebook' link. The footer includes contact information and a logo for 'WIKI-BREST'.



Plan de la présentation

1. Le contexte du numérique en bibliothèque
Principales conclusions de l'étude 2010 du CNL/Ipsos sur les publics du livre numérique
2. Le rapport **Schéma numérique des bibliothèques** (mars 2010) : un état des lieux inédit, un diagnostic et 11 recommandations
3. Les **4 propositions de contrat numérique** parmi les 14 propositions du ministère de la culture et de la communication pour le développement de la lecture, mars 2010

1. Le contexte (1/3)

évolutions technologiques et sociologiques

- D'après l'étude du ministère de la culture et de la communication « *Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique* », automne 2009 :

- Développement de nouveaux usages liés à la « culture de l'écran »
- Tassement de la fréquentation et des inscriptions en bibliothèque

« *Aujourd'hui, les jeunes ont d'autres pratiques de lecture [...] Les lacunes sont grandes en termes d'équipement des bibliothèques* » (Michèle Fitamant, BDP 29)





Conclusion de l'étude CNL/Ipsos, mars 2010

« Le livre sera-t-il numérique ? »

Près d'un Français sur deux a déjà entendu parler du livre numérique et le considère d'abord comme un contenu, avant d'être un support spécifique.

Le terminal est jugé pratique (transport, stockage, interactivité) ; il doit désormais devenir confortable (qualité de l'écran et du contact physique).

Le public actuel du livre est encore très réduit : 5% des Français, et seulement 0,25% utilisant un terminal dédié.

Il privilégie plutôt des contenus récents, professionnels ou pratiques, et décrit sa lecture comme moins linéaire et moins attentive que sur le papier. Mais un public potentiel, beaucoup plus large (30% des Français) se dit prêt à lire des romans.

1. Le contexte (2/3)

Équipements informatiques en bibliothèque (chiffres 2008)

- Moyenne d'âge du SIGB : 6 ans
- Taux d'informatisation : 88,9% des bibliothèques (87,6% en 2007), soit 96,8% de la population déservie
- BM offrant au moins 1 poste informatique au public : 79% et 5 postes informatiques pour 10 000 habitants (ce qui est insuffisant)
- BM offrant au moins 1 accès à Internet : 69% (64,7% en 2007) (gratuit dans 65,8% des cas contre 41% des cas en 2007)
- Équipements informatiques spécifiques pour handicapés : 7%

Ressources électroniques en bibliothèque : 1,3% du budget d'acquisitions documentaires des bibliothèques municipales est consacré aux ressources électroniques et 184 bibliothèques déclarent détenir des bases de données (1936 bases)

Services numériques en lecture publique (chiffres 2007)

- BM disposant d'un site web : 34,4%
 - Catalogue en ligne : 696 bibliothèques (25%) contre 316 en 2005
 - Compte lecteur pour 48,5% de ces BM (16,7% pour l'ensemble des BM)
 - Réservation en ligne pour 38,5% de ces BM (13,3% des BM)
 - Dérivation de notices : 52,1% (32,6% en 2005) en progression constante ; les fonds de ces bibliothèques sont constitués à 65,3% de notices dérivées (50% en 2004)

Répartition des services numériques par tranche d'habitants

Bibliothèques municipales des communes de	Nombre de BM	Nombre de BM disposant d'un site web	Accès à consultation du catalogue (Nb de BM)	Accès à réservation en ligne (Nb de BM)	Accès à consultation du compte lecteur (Nb de BM)	Accès à consultation des fonds numérisés (Nb de BM)	Accès à d'autres services (Nb de BM)	Site accessible aux déficients visuels (Nb de BM)
Total	2 830	973	567	375	472	88	442	64
Paris	1	1	1	0	1	0	0	0
Plus de 300 000 hab.	8	8	8	3	8	4	6	5
100 000 à 300 000 hab.	41	39	37	24	34	14	20	13
50 000 à 100 000 hab.	73	56	53	35	51	13	23	8
20 000 à 50 000 hab.	267	175	139	92	133	19	92	14
10 000 à 20 000 hab.	367	171	117	81	100	10	81	10
5 000 à 10 000 hab.	614	222	100	73	88	9	95	7
2 000 à 5 000 hab.	901	213	80	47	43	13	93	4
Moins de 2 000 hab.	558	88	32	20	14	6	32	3

1. Le contexte européen et international (3/3)

Les « Public library service standards » en Angleterre

- Souci de passer d'un état des lieux statique à une dynamique stimulante, toujours contextualisée, en matière de statistiques et d'évaluation,
- **Définition de « standards » minimum** : 3e standard = pourcentage de bibliothèques fournissant des accès internet (objectif 100%) ;
4e standard : nombre d'accès internet et catalogues pour 10 000 habitants (au moins 6 par bibliothèque)

Le programme BIX (Bibliothek Index) en Allemagne qui intègre à présent la mesure des systèmes en ligne

« Global Library Statistics » de l'IFLA avec la grande rubrique « accès internet et horaires » qui fait apparaître les nouvelles tendances et les nouveaux services

L'enquête comparative de la Commission européenne sur la mise en ligne des services publics au sein de l'Union européenne, août 2010, comprenant parmi les 20 services identifiés, les bibliothèques publiques

Description du service public attendu : disponibilité des catalogues et outils de recherche. Du niveau 0 (pas de site internet) au niveau 5 (site internet-niveau 1, catalogue en ligne-niveaux 2 et 3, réservation en ligne-niveau 4, alerte-niveau 5)



2. Le rapport

Schéma numérique des bibliothèques

Lettre de mission du président Bruno Racine, 25 septembre 2008
« aboutir à un document formel de cadrage politique »

Objectifs :

- établir **un bilan** de l'action, des moyens et des besoins des bibliothèques dans le domaine du numérique
- étudier les conditions d'une plus grande **harmonisation des politiques nationales** et d'une mise en réseau
- favoriser le développement de **coopérations entre secteurs public et privé** en matière de numérisation et de numérique dans les bibliothèques

Rapport remis au ministre de la culture et de la communication
lors de la dernière réunion du Conseil du livre le 22 mars 2010



2. Les 11 recommandations visant à accélérer le développement numérique des bibliothèques

1. **Pérenniser la concertation** autour du numérique en bibliothèques à travers un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques
2. **Mettre en œuvre une politique d'acquisition des ressources documentaires électroniques** sous forme de licences nationales dans les cas qui s'avèreront les plus appropriés
3. **Créer un consortium national** (GIP, association, fondation, autre forme) pour coordonner la conservation numérique en bibliothèque, le cas échéant dans d'autres institutions publiques
4. Fournir à leurs instances de décision ainsi qu'à leurs tutelles, les critères d'une **évaluation systématique des services numériques** et des programmes de numérisation
5. **Développer le recensement** des programmes de numérisation par une mise en réseau renforcée des bases d'inventaire existantes (Patrimoine numérique, NUMES, RNBFD)
6. **Constituer les corpus documentaires numériques les plus exhaustifs [...]** grâce à des programmes coopératifs de numérisation ouverts à toutes les bibliothèques

2. Les 11 recommandations

7. Définir et financer un programme concerté et d'envergure de numérisation de la presse nationale et régionale des XIXe et XXe siècles
 8. Aider les bibliothèques à mettre en place des réservoirs de données répondant au protocole OAI-PMH. En faire un critère de la contractualisation en cas d'attribution de subventions.
 9. Développer l'offre légale de livres numériques, dans le cadre d'un plan de développement du livre numérique en bibliothèque conçu en partenariat avec les éditeurs
 10. Développer l'offre de contenus numériques pour les handicapés, et offrir un signalement exhaustif de cette offre à travers un outil national comme le Catalogue collectif de France
- NB : la journée d'étude handicap sur « L'accessibilité numérique », Bpi/Bibliothèque Rennes-Métropole/ABF/SLL Rennes, 30 septembre 2010
11. Inciter les organismes de formation à développer une offre de formation initiale et continue répondant aux besoins des bibliothèques de toute taille et mieux faire connaître cette offre.

2. Les travaux du groupe

Schéma numérique des bibliothèques

ex. réunion VoD-Musique en ligne / GT2 du 30 mars 2009

- **Caractéristiques de l'offre numérique en ligne aujourd'hui :**
 - **faiblesse de l'offre**, qualité très inégale des contenus et multiplicité des plateformes (Bibliomedias, Naxos, iThèque, Cristal Records, MusicMe...) ;
→ nécessité de négocier avec les majors, les éditeurs et les labels, pour améliorer l'offre,
 - **inadéquation pour les bibliothèques** de la tarification des plateformes qui privilégient le paiement à l'acte plutôt que l'abonnement et ne proposent le plus souvent pas d'offre pour les collectivités,
 - **offre et demande balbutiantes et peu répandues dans les bibliothèques** ; problèmes techniques dus à la qualité des fichiers et des métadonnées, aux DRM et à des technologies jusqu'à présent encore insuffisamment maîtrisées en matière d'accessibilité et de compatibilité ; manque de visibilité et service aujourd'hui non viable, notamment financièrement, en bibliothèque,
 - **attentisme de la part d'une majorité de bibliothèques** ; l'expérimentation n'est véritablement menée que par une dizaine de bibliothèques.

2. Les travaux du groupe

Schéma numérique des bibliothèques

ex. réunion VoD-Musique en ligne / GT2 du 30 mars 2009

- **Recommandations proposées à l'issue de la réunion**
 - Mettre en place **un véritable consortium d'achat** qui représente, si possible dans le cadre de CAREL, les bibliothèques publiques, notamment dans les négociations avec les majors pour la musique en ligne,
 - Rappeler aux bibliothèques **les règles et les bonnes pratiques juridiques**,
 - **Définir la licence type souhaitée** par les bibliothèques et les conditions techniques à demander aux éditeurs-producteurs-diffuseurs,
 - **Sensibiliser les associations de collectivités territoriales** (FNCC, ARF, ADF et AMF) aux enjeux de la musique en ligne et à la VoD en bibliothèque et les associer aux négociations avec les producteurs.
 - Lancer **un plan national de numérisation des fonds musicaux** conservés dans les bibliothèques dans le respect du droit d'auteur et rappeler aux bibliothèques les bonnes pratiques de numérisation, notamment l'ajout de métadonnées.



2. Perspectives du rapport

Schéma numérique des bibliothèques

- Mettre en place un dispositif de veille et d'informations technologiques, ainsi qu'un cadre d'organisation partagée fixant des bonnes pratiques, des recommandations techniques en matière de production, de diffusion et de conservation
- Poursuivre la concertation le plus loin possible
- Favoriser les passerelles (concertation et interopérabilité) avec les différentes initiatives autour du numérique (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque Scientifique Numérique-BSN, portail Collections du ministère de la Culture, Europeana, politique numérique de l'INA, des services d'archives, des musées...)
- Adapter les aides aux besoins et aux projets nouveaux
- Prévenir le risque d'une « fracture numérique » entre établissements (égalité des Français devant le service public)

Pour poursuivre les réflexions, un groupe de travail « Bibliothèques numériques » animé par Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques, sera mis en place dans les prochaines semaines

Des expérimentations en cours dans le cadre de l'appel à projets du ministère « Services numériques culturels innovants » (2010)

- **BM Toulouse** : ToulouseBibmob, services de bibliothèque sur smartphone
- **BM Grenoble** : mise en oeuvre d'une offre VoD en streaming dans les bibliothèques de Grenoble (en partenariat avec l'ADAV-Atelier de diffusion)
- **BDP Haut-Rhin** : UMMA, écoute en ligne de musique numérique sur sites de bibliothèques, en partenariat avec MusicMe et les bibliothèques de Mulhouse, de Strasbourg....



*« Une politique publique ambitieuse de numérisation permet à notre pays de rester maître de ses ressources et d'en garantir l'accès aux divers utilisateurs tout en développant de **nouveaux services innovants pour les citoyens.** » Une attention particulière sera portée aux projets incluant « l'émergence d'outils et de services favorisant des usages culturels innovants par les internautes. »*



3. Proposition de « contrat numérique pour les bibliothèques »

Parmi les 14 propositions pour le développement de la lecture

Intervention du ministre de la culture et de la communication

le 30 mars 2010

Propositions 4 à 7 : “proposer aux collectivités territoriales un contrat numérique pour les bibliothèques décliné en 4 volets”

Proposition 12 : “développer et coordonner les services numériques des bibliothèques françaises dans le cadre d’un Schéma numérique des bibliothèques”

afin que les bibliothèques soient aux premières lignes du développement numérique et soient identifiées comme des établissements modernes et attractifs au sein de la Cité, en phase avec les mutations sociales et technologiques



3. Les 4 propositions du « contrat numérique pour les bibliothèques »

Propositions 4 à 7 : “proposer aux collectivités territoriales un contrat numérique pour les bibliothèques décliné en 4 volets” pour un développement numérique global des bibliothèques

D’ici à 2015, l’ensemble des bibliothèques et médiathèques des communes de plus de 20 000 habitants seront informatisées, disposeront d’un site internet et offriront des ressources électroniques à leurs lecteurs ainsi qu’un accès à Internet, de préférence de manière gratuite pour l’usager

Partenariat avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux pour la création de 5 bibliothèques numériques de référence

Moderniser les 80 millions du concours particulier “bibliothèques” de la Dotation générale de décentralisation en l’adaptant aux nouveaux usages numériques en matière de lecture

Moderniser la mise à disposition gratuite des conservateurs d’Etat par le moyen de conventions tournées, notamment, vers l’expertise numérique

Perspectives de travail dans un cadre régional

Réalisation de diagnostics régionaux, en lien avec les conseillers livre et lecture et les structures régionales du livre

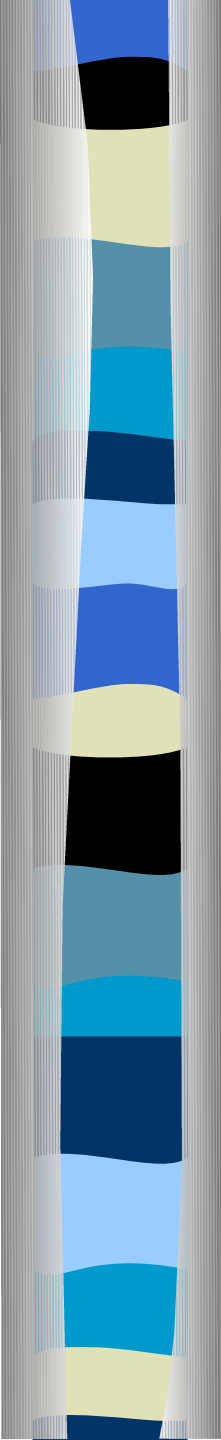
- cartographie de l'existant
 - cartographie des besoins
 - 7 régions en cours : Basse-Normandie, Bretagne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Alsace, Centre et Nord-Pas-de-Calais.
- Objectif pour la fin de l'année, les 26 régions.*

Rédaction de fiches techniques pratiques pour accompagner les collègues

Réflexion commune à poursuivre avec les collectivités territoriales sur l'action à mener dans le domaine du numérique en bibliothèque

Adaptation des dispositifs selon le contexte budgétaire et les besoins





Utilisation du concours particulier (Dotation générale de décentralisation) comme moteur du développement des services numériques en bibliothèque de lecture publique

Le concours particulier en faveur des bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt a été le levier principal des politiques de construction et d'équipement des médiathèques à la fin du XX^e siècle et le restera.

En 2010, le concours particulier représente 80,4M€.

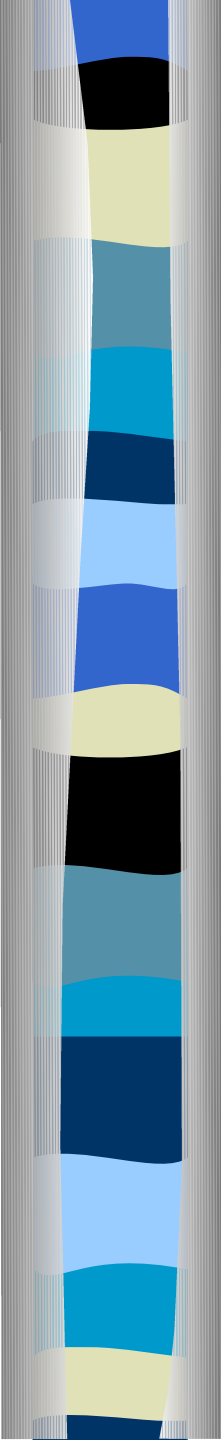
Cet outil peut en effet être mis à profit dans le cadre de projets de service.

Hausse régulière des crédits de la 1^{ère} fraction (villes de moins de 50 000 habitants) pour les opérations d'informatisation (7,5% en 2007, 12% en 2008)

L'esprit du décret de 2005, déjà favorable au développement des services,

« Il est souhaitable [que les BM et BDP] développent l'accès et la diffusion de l'information en ligne, sans restreindre leurs fonds au seul support imprimé, ainsi que de nouvelles activités (services aux lecteurs, accès aux collections etc.). »

est précisé dans le décret n°2010-767 du 7 juillet 2010 et dans sa circulaire d'application en cours de signature.



**Utilisation du concours particulier
(Dotation générale de décentralisation)
comme moteur du développement des services numériques
en bibliothèque de lecture publique**

Le décret n°2010-767 du 7 juillet 2010

- Art. R 1614-83 : « Sont également éligibles...

c) les opérations d'informatisation ou de renouvellement du matériel informatique... et la création de nouveaux services aux usagers utilisant l'informatique [matériels et logiciels]

d) les opérations de numérisation de collection. »

- Art. R 1614-91 : 2e fraction

Nouvelles dépenses subventionnables : études et développements (y compris logiciels libres) ; frais de migration (open source) et de rétroconversion

Définition des « nouveaux services aux usagers » : formation aux usagers, accès des publics spécifiques, signalement et diffusion des collections numériques (portail)

Sont exclus à ce stade : frais d'installation de matériels, frais de formation, maintenance et abonnements aux ressources électroniques.

Les opérations numériques pouvant être soutenues
dans le cadre du concours particulier
en faveur des bibliothèques municipales et départementales de prêt

Numériser des collections

Coûts pris en charge : numérisation externe, OCR, contrôle qualité, mise en ligne, équipements de conservation numérique

Coûts exclus : sélection des documents, inventaire, traitement documentaire, achats de droits, coûts d'exploitation à des fins commerciales

Acquérir du matériel pour numériser les collections

(objectif de reproduction et de conservation)

Conserver des collections numériques

Proposer des services en ligne :

- Créer un site web
- Consulter des fonds numérisés
- Consulter un compte lecteur
- Accéder au catalogue en ligne
- Réserver en ligne
- Proposer un service d'auto-formation

Se ré-informatiser en vue de développer de nouveaux services numériques

Concevoir un site accessible aux personnes en situation de handicap

S'équiper pour proposer des ressources électroniques

NB : logique d'investissement et non de fonctionnement



Le concept de bibliothèques numériques de référence (1/3)

- **Mise en place de pôles numériques d'équilibre** :
compétences / équipements / collections / services
avec la mise à disposition des conservateurs d'Etat en BMC
- **L'initiative doit venir de la collectivité** (ville, communauté de communes, département)
- **Il n'y a pas UNE bibliothèque numérique de référence** ; il y en a autant que de propositions des collectivités, avec chacune ses spécificités.
- **Vision globale du concept de bibliothèques numériques** :
 - développer les collections numérisées (imprimés, presse ancienne, manuscrits, documents iconographiques...)
 - permettre l'accès aux ressources numériques (presse en ligne, e-books, multimedia...),
 - proposer des services nouveaux aux usagers (site web, catalogue en ligne, réservation à distance et compte lecteur...)
 - moderniser et rationaliser le fonctionnement interne.



Le projet scientifique et culturel (PSC)

Le PSC en vue d'une politique de numérisation doit dégager des priorités en fonction des besoins, des usages et des destinataires identifiés (tutelles, publics, partenaires) et être sélectif dans les propositions.

1. Le contexte : analyse de l'existant
2. La définition de la politique de numérisation de l'établissement (quelle bibliothèque numérique attendue ?)
3. Les enjeux
4. Le(s) programme(s) de numérisation

NB : des documents libres de droit ou avec titularité assurée

5. Les moyens
6. Les impacts attendus

Le projet scientifique et culturel (PSC)

1. Le contexte : analyse de l'existant

- les collections
- les moyens (humains, financiers, techniques)
- l'environnement politique, culturel, social et géographique de l'établissement

2. La définition de la politique de numérisation de l'établissement

- une numérisation à vocation spécifique ou encyclopédique, dans une optique de valorisation ou de conservation des collections ?
- les partenariats à nouer
- un projet en réseau (territorial, scientifique, thématique)

3. Les enjeux : définition de l'offre documentaire à numériser

- quels services offerts : texte intégral, corpus illustrés... ?
- quels usages des collections : accéder à des documents peu accessibles ou bien très demandés ? À partir des originaux ou de microformes ?
- quels publics visés (chercheurs, public éloigné de la culture) ? Mise en avant de l'accessibilité ?

Le projet scientifique et culturel (PSC)

4. Le(s) programme(s) de numérisation, en fonction de la politique et des priorités retenus (thématique, collections, domaine...)

- la couverture chronologique, linguistique et géographique
- les types de documents (imprimés, manuscrits, iconographie, fonds sonores, presse...)
- le statut des documents (libres de droit/sous droits)
- la volumétrie en regard des moyens

5. Les moyens pouvant être mis en place pour réaliser l'opération

- **Les moyens financiers** : évaluation du coût global du projet par poste (numérisation, mise en ligne, OCR, conservation...)
- **Les moyens humains** : identification des compétences requises (expérience et besoins en formation), identification du nombre et des personnes pouvant monter en charge sur le projet, répartition des rôles et identification du chef de projet
- **Les moyens techniques (informatiques et logistiques)**

6. Les impacts attendus en terme de communication (image et rayonnement), d'outil de recherche et de résultats scientifiques, de partenariat, de réseaux développés et de publics touchés.



Le concept de bibliothèques numériques de référence (2/3)

La Bibliothèque numérique du Loiret et du Centre

Projet validé par le Conseil municipal d'Orléans le 30 avril 2010 et retenu par arrêté ministériel le 30 juillet

Plan de développement d'une bibliothèque numérique sur 5 ans (2010-2014) qui « s'inscrit dans un contexte porteur et présente un intérêt significatif pour la municipalité. En effet ses objectifs sont de participer au rayonnement d'Orléans, de donner un accès unique et simple à l'ensemble des ressources numériques de la bibliothèque municipale, de démocratiser l'accès du public à son important patrimoine écrit, de moderniser l'offre et les services de la bibliothèque, et de faciliter la conservation des collections patrimoniales, tout cela en rationalisant au maximum le coût de cette opération ».

Investissement de plus de 700 000€, avec aide attendue de l'Etat de plus de 350 000€ (Plan national de numérisation, concours particulier et contrats uniques d'insertion-CUI)

Dépenses : équipement : 215 000€ ; numérisation : 300 000€ pour environ 350 000 pages ; personnel : 187 000€ ; pilotage par un conservateur d'Etat mis à disposition.



Le concept de bibliothèques numériques de référence (3/3)

Plusieurs collectivités se sont dites intéressées par le nouveau dispositif des bibliothèques de référence :

Bordeaux, Clermont-Communauté, Grenoble, Montpellier, Moulins, Nancy, Paris, Rennes, Troyes...

Pour la ville de Grenoble, projet de « Bibliothèque numérique grenobloise de loisir et de découverte accessible à distance » en mettant à profit la multiplicité des déclinaisons du numérique :

- services
- ressources numériques : *livres numériques, Vod, presse en ligne, musique, auto-formation, jeunesse, enrichissement du catalogue.*
- patrimoine numérisé

En guise de conclusion

La modernisation numérique des bibliothèques en France est **un défi aujourd'hui bien identifié** qui est analysé dans le rapport Schéma numérique des bibliothèques et dorénavant par le groupe de travail « Bibliothèques numériques » animé par Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques.

Il reste cependant en grande partie à relever par **la formation, le soutien financier et la coopération** dans le cadre de la proposition de « contrat numérique pour les bibliothèques »

pour réduire **le double risque de « fracture numérique »** :

- parmi les publics : développement de l'« illectronisme » à côté de l'illettrisme
 - dans le réseau des bibliothèques : inégalité des territoires